



Médecin sur feuille d'arrêt maladie confidentiel ?

Par **Phil_D**, le **29/05/2018** à **17:37**

Bonjour,
Pour la première fois de ma longue carrière, je suis en arrêt maladie depuis plusieurs mois.
A chaque renouvellement, j'envoie la feuille d'arrêt maladie au service RH de mon entreprise. Les premières émanaient de mon médecin généraliste en attendant de rencontrer le spécialiste m'ayant fixé un rendez-vous très éloigné.
Le dernier arrêt m'a été donné par le spécialiste et j'ai été informé que la RH avait remarqué le changement de praticien, s'était renseignée de sa spécialité (psychiatre), et en a informé la direction ainsi que le service juridique de l'entreprise. Je suspecte qu'une procédure de licenciement s'amorce.
Le service RH peut-il faire ce genre de démarche ? N'est-il pas tenu au secret professionnel sur cet élément à caractère médical ? Dans l'affirmative, si un licenciement se confirme, puis-je utiliser cette faute et comment ?
Merci d'avance pour vos réponses.

Par **morobar**, le **29/05/2018** à **18:53**

Bjr,
Le RH est tenu à rien du tout, du moins à l'égard de l'employeur, et surtout pas au secret médical qui ne concerne que les professions médicales.
En France et depuis belle lurette, il est interdit de licencier pour un motif médical.
Par contre une absence de longue durée, avec des difficultés à remplacer facilement, peut déboucher sur un licenciement.

Par **Phil_D**, le **29/05/2018** à **18:59**

Merci pour vos infos.
Bonne soirée